

<b>14<sup>ème</sup> législature</b>			
<b>Question N° : 46403</b>	<b>de Mme Virginie Duby-Muller ( Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie )</b>		<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Affaires étrangères</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Affaires étrangères</b>	
<b>Rubrique &gt; politique extérieure</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Moyen-Orient</b>	<b>Analyse &gt; chrétiens. liberté de culte</b>	
Question publiée au JO le : <b>17/12/2013</b> page : <b>13021</b> Réponse publiée au JO le : <b>21/01/2014</b> page : <b>623</b>			
<b>Texte de la question</b>			
<p>Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'inquiétante situation des communautés chrétiennes du Proche-Orient et du Moyen-Orient du fait de la dramatique détérioration des conditions de vie imposées dans leurs pays aux non-musulmans par des extrémistes. En effet, les "chrétiens d'Orient" subissent de plus en plus de brimades, de persécutions voire d'attentats, notamment dans la pratique de leur culte, qui les contraignent parfois à devoir choisir entre la conversion forcée, l'exil et la mort. Elle souhaiterait par conséquent connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de préserver la sécurité des populations chrétiennes présentes dans ces pays ainsi que leur liberté de culte.</p>			
<b>Texte de la réponse</b>			
<p>La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle est particulièrement préoccupée par la détérioration de la situation des personnes appartenant aux minorités religieuses, dont les droits sont violés dans différentes parties du monde. La France intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique de défense et de promotion des droits de l'Homme à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient ainsi que leur rôle crucial en faveur de la francophonie dans cette région du monde. Depuis le déclenchement des printemps arabes, la France est intervenue dans le cadre de l'Union européenne et des Nations unies contre les violences et les discriminations perpétrées à l'encontre des chrétiens. La France s'est mobilisée pour qu'une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité des Nations unies leur soit adressée en novembre 2010 suite à l'attentat contre la cathédrale syriaque catholique de Bagdad. La France agit régulièrement pour que le Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne condamne les violences contre les chrétiens, elle l'a fait à nouveau dernièrement à l'occasion des conclusions du Conseil Affaires étrangères du 21 août 2013 qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. La France a également condamné l'attentat odieux qui a visé une église à Peshawar au Pakistan le 22 septembre dernier et a demandé au gouvernement pakistanais de prendre toutes les mesures pour protéger les populations visées par ces attaques. Le gouvernement connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et du Moyen-Orient en cette période cruciale et demeurera vigilant et mobilisé quant à leur situation. La France demeure en contact permanent avec les responsables de ces communautés dont les principaux représentants sont reçus régulièrement au ministère des affaires étrangères. Le sort des minorités chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient constitue un indice très significatif de l'avancement ou non de l'Etat de droit dans cette région.</p>			